



RÈGLEMENT

des championnats suisses de claquettes

La version originale de ce document a été rédigée en allemand. Elle peut être trouvée sur le site (championship.swisstap.ch).

1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Par souci de simplicité, la forme masculine est utilisée pour représenter les deux sexes.

1.1 Principe

Seuls peuvent participer aux championnats les personnes de nationalité suisse ainsi que les ressortissants étrangers domiciliés en Suisse. Les danseurs étrangers ne sont autorisés à participer aux catégories duo, trio, petit groupe et formation que dans la mesure où ils ne représentent pas plus de 50% du nombre total de danseurs du numéro.

1.2 Inscription et upload des musiques

L'inscription et l'upload de la musique se font via les formulaires dédiés sur le site internet de SwissTap (www.swisstap.ch).

SwissTap fixe et annonce deux délais distincts :

Une première date avant laquelle les inscriptions et l'upload des musiques doivent être effectués (jusqu'à environ 19 jours avant les championnats). Toute inscription / upload réalisés après ce premier délai seront facturés de CHF 20.- supplémentaires par numéro.

Un second délai (jusqu'à env. 9 jours avant les championnats) après lequel les formulaires d'inscription et d'upload des musiques seront fermés.

1.3 Catégories

Chaque participant peut concourir une fois dans chacune des catégories suivantes :

- Solo (dames / messieurs)
- Duo
- Trio
- Petit groupe de 4 à 7 danseurs
- Formation de 8 à 24 danseurs
- Open Cup de 1 à 50 danseurs (Cette catégorie est jugée par le jury mais aucun classement n'est réalisé.)

1.4 Classes d'âge

- Petits Enfants jusqu'à 7 ans
- Enfants dès 8 ans
- Juniors I 13 + 14 ans (solo, duo)
- Juniors II 15 + 16 ans (solo, duo)
- Juniors dès 13 ans (trio, petit groupe, formation)
- Adultes I dès 17 ans
- Adultes II dès 31 ans

C'est l'année de naissance qui est déterminante : année en cours – année de naissance = âge (2020 – 2008 = 12 ans)

La participation dans une classe d'âge plus élevée est autorisée dans les catégories duo, trio, petit groupe et formation (exception faite de la catégorie Adultes II).

Les participants des classes d'âge inférieures ne peuvent dépasser 50% du nombre de danseurs du numéro.

Duo / Trio

Le participant le plus jeune doit avoir au maximum 2 ans de moins que la limite d'âge et la différence d'âges entre les participants ne doit pas dépasser 3 ans.

Petit groupe / Formation

Le participant le plus jeune doit avoir au maximum 2 ans de moins que la limite d'âge. Ainsi, des enfants âgés de 11 ou 12 ans peuvent danser chez les juniors, et des juniors de 15 ou de 16 ans peuvent danser chez les adultes.

1.5 Musique

Les musiques des numéros doivent être mises en ligne via le module de téléchargement du site de SwissTap dans les délais impartis sur le site internet (www.swisstap.ch).

Les passages «a capella» ne doivent pas dépasser 30 secondes et doivent nécessairement être placés à l'intérieur du morceau de musique (ils ne peuvent pas être au début ou à la fin de la chorégraphie). Par ailleurs, l'enregistrement musical ne doit comporter aucun bruit de claquettes sous quelque forme que ce soit.

1.6 Durée des numéros

Solo / Duo / Trio	1'45" – 2'15"
Petit groupe	2'30" – 3'00"
Formation enfants	2'30" – 3'00"
Formation	2'30" – 4'00"
Open Cup	Pas de limite de temps. Cependant, à partir de 5', il faut contacter le Comité de SwissTap pour en discuter.

Tolérance inférieure à 1 seconde.

1.7 Accessoires

Les accessoires (p.ex. canne, chapeau etc.) doivent être mentionnés lors de l'inscription. Le montage et démontage des accessoires ne doit pas dépasser les durées suivantes :

Solo, Duo, Trio	15 secondes
Petit groupe	25 secondes
Formation	45 secondes

1.8 Frais

Chaque participant doit payer des frais de licence de CHF 40.- par championnat. Ces frais contribuent à financer les activités de SwissTap. Les membres de SwissTap, les enfants et les participants de la catégorie Open Cup ne payent pas de frais de licence.

Par ailleurs, chaque participant doit payer des frais d'inscription de CHF 20.- par championnat. Ces contributions aident à financer les championnats suisses. Passé le délai d'inscriptions annoncé par SwissTap (environ 19 jours avant les championnats), des frais supplémentaires de CHF 20.- par numéro seront facturés.

À moins que l'annulation de l'inscription soit communiquée avant la date limite d'inscriptions fixée par SwissTap, les frais de licence et d'inscriptions sont dus. Les frais de licence et d'inscription sont remboursés sur présentation d'un certificat médical, au plus tard le jour du concours.

2. Déroulement des championnats suisses

2.1 Ordre de passage

L'ordre de passage est déterminé par la date à laquelle le numéro a été inscrit et optimisé en tenant compte des concurrents qui participent à plusieurs numéros. Cela signifie que le premier inscrit dansera en dernier en finale, en premier dans la ½ finale, en dernier en ¼ de finale etc.

2.2 Jury

Les juges sont invités par l'organisateur des championnats, avec l'accord du Comité de SwissTap.

Le jury compte au minimum sept juges.

Les juges sont informés du système de jugement par l'association SwissTap pendant une séance d'informations précédant les championnats.

Les décisions du jury sont sans appel.

2.3 Système de jugement

C'est le système de jugement conçu par Daniel Borak, adapté à la GV 2020, qui est utilisé. Les détails du système peuvent être consultés sur le site internet de SwissTap (www.swisstap.ch).

2.4 Système de calcul des places

Le système de calcul des places en fonction des notes données par le jury tel que décrit par Roman Blöchlinger peut être consulté sur le site internet de SwissTap (www.swisstap.ch).

2.5 Bureau des scrutateurs

Le bureau des scrutateurs est mis en place et dirigé par l'association SwissTap.

2.6 Surface de danse

La surface de danse doit être en bois. Les sols en matière synthétique ne sont pas autorisés.

L'association SwissTap met à disposition un sol spécial en bois qui doit être utilisé par l'organisateur.

La surface de la scène doit être de 90m² (10m de large / 9m de profondeur).

D'autres dimensions doivent être convenues d'avance avec l'association SwissTap.

3. Distinctions

3.1 Titre

Les titres de champion suisse sont décernés dans les catégories suivantes :

- Solo dames
- Solo messieurs
- Duo
- Trio
- Petit groupe
- Formation

3.2 Diplôme

Un diplôme est remis à tous les participants.

3.3 Médailles et coupes

Chaque participant des numéros classés aux trois premières places de chaque catégorie reçoit une médaille.

Une coupe est aussi décernée aux trois premiers numéros de chaque catégorie.

4. Championnats d'Europe et du monde IDO

4.1 Qualification

Les rangs 1 à 3, dans tous les classes d'âge, des catégories suivantes se qualifient pour les championnats d'Europe / championnats du monde organisés par l'IDO (International Dance Organisation) :

- Solo dames
- Solo messieurs
- Duo
- Trio
- Petit groupe
- Formation

En cas d'égalité parmi les trois premières places, ce sont les points attribués par les juges pendant la finale qui sont déterminants pour décider de la qualification aux championnats du monde IDO.

En cas d'égalité de points dans la finale, les points attribués dans les tours préliminaires sont déterminants.

S'il existe encore une égalité à ce stade, c'est le président de SwissTap qui prend la décision finale.

4.2 Inscription aux championnats d'Europe

L'inscription aux championnats d'Europe est effectuée par le Comité de SwissTap.

4.3 Inscription aux championnats du monde

Les personnes qualifiées sont automatiquement inscrites par le Comité de SwissTap aux championnats du monde.

Qui ne souhaite pas participer aux championnats du monde doit se désinscrire auprès du Comité de SwissTap avant la date butoire communiquée par l'association.

Le Comité de SwissTap décide d'une éventuelle nomination de remplacement.